

COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

8 rue de la Scierie - Nods
25580 LES PREMIERS SAPINS

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 4 avril 2023 à 20 h 00 Salle du Conseil des Premiers Sapins

L'an 2023, le 4 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 29 mars 2023 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal des Premiers Sapins.

Etaient présents : BERNARD Pierre-François, BEY Tiffany, CACHOD Chrystelle, CACHOD Didier, CHANEZ Marie-Madeleine, CHANUDET Jean-Marie, COINTET Alexandre, COULOT Pierre, DEBRUILLE Catherine, DEFONTAINE Thierry, DELACHAUX Alice, FAIVRE Amandine, GIRARD Annick, GIRARDET Didier, HERMANN Florence, MARCEL Patrick, NICOD Isabelle, PARIS Mélanie, SIRON Alexandra, VIPREY Nicolas

Etaient absents excusés : GUYOT Anaïs, MOUROT Christian, ODIN Jean-Luc qui donne procuration à DEFONTAINE Thierry

Ordre du jour :

- Vote du budget 2023 : budget principal et budgets annexes
- Vote des taux de fiscalité directe pour 2023
- Demande de subvention 2023 pour l'ENS La Roche
- Participation de la commune au voyage scolaire de l'école de Nods
- PLUI : nouvelles orientations pour le zonage
- Vente d'une parcelle d'aisance
- Cahier des charges concernant le concours d'architecte du 17 Grande Rue à Nods
- Présentation de la remise à jour des baux ruraux
- Convention de mise à disposition de la SAFER
- Attribution des ventes d'herbe 2023
- Audit énergétique sur le bâtiment de l'ancienne cure de Nods
- ONF : consultation du plan de relance
- Désignation des jurys d'assises pour 2024
- Informations diverses

Monsieur le Maire propose de reporter le point « désignation des jurys d'assises pour 2024 » et de rajouter à l'ordre du jour :

- Attribution du garage « B » rue de la Cure à Nods
- Attribution de la parcelle n° 8 du lotissement Les Perrières

Madame Florence HERMANN est nommée secrétaire de séance pour ce Conseil Municipal.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 mars 2023

Le compte rendu du conseil municipal du 6 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

2/ Vote du budget 2023 : budget principal et budgets annexes

Le Maire explique que la commune possède 5 budgets : le budget général et 4 budgets annexes : la forêt, la maison médicale, les panneaux photovoltaïques, le lotissement Les Perrières.

La commission finances s'est réunie plusieurs fois pour la construction des différents budgets. L'ensemble des budgets et une note explicative ont été envoyés aux conseillers 3 jours avant le Conseil. Une synthèse est présentée sur écran par Monsieur le Maire.

Le Maire présente les différents budgets estimés pour 2023 et propose au conseil de voter le budget principal et les budgets annexes 2023 comme suit :

Budget principal	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 544 758.93	2 658 087.27
Investissement	1 839 271.93	1 839 271.93

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce budget à l'unanimité

Budget forêt	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	298 613.00	1 059 358.48
Investissement	205 795.00	206 853.00

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce budget à l'unanimité

Budget maison médicale	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	29 710.00	29 910.00
Investissement	108 658.25	108 658.25

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce budget à l'unanimité

Budget panneaux photovoltaïques	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 416.69	35 750.91
Investissement	325.33	17 951.54

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce budget à l'unanimité

Budget lotissement Les Perrières	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	159 337.56	218 998.76
Investissement	56 832.56	56 832.56

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce budget à l'unanimité

3/ Vote des taux de fiscalité directe pour 2023

Comme cela a été évoqué lors des précédents conseils et comme cela est prévu dans le BP 2023, Monsieur le Maire propose pour cette année, de ne pas majorer les taux d'impositions, en stoppant l'évolution progressive de 1 % annuel amorcée depuis 2020, en raison notamment de l'augmentation des bases de 7 %. Les taux de la fiscalité directe pour 2023 sont donc les suivants :

	Taux 2022	Taux 2023
Taxe Foncière bâtie	32,44 %	32,44 %
Taxe Foncière non bâtie	18,81 %	18,81 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		19,57 %

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

Madame Isabelle NICOD précise qu'un travail préparatoire avant la réunion de la Commission Communale des Impôts Directs doit être réalisé. Ainsi, une réunion est déjà fixée le 24 septembre 2023.

4/ Demande de subvention 2023 pour l'ENS La Roche

Madame Alice DELACHAUX explique au Conseil que la Roche de HautePierre-le-Châtelet est un Espace Naturel Sensible reconnu d'intérêt départemental. A partir du plan de gestion 2020-2029 établi en 2020 et validé par le Conseil Départemental du Doubs, il est présenté les actions à entreprendre pour l'année 2023. À ce titre les opérations sont subventionnées à 80 % par le Département du Doubs selon une programmation annuelle définie en fin d'année.

L'aide du département concerne aussi des dépenses de fonctionnement : fourrage pour les animaux, entretien des clôtures.

Le montant total des devis pour l'année 2023 est de 11 223.50 € HT. Le plan de financement est le suivant :

	Montant H.T. en €
Département du Doubs (80%)	8 978,80
Autofinancement commune des Premiers Sapins (20 %)	2 244,70
	11 223,50

Monsieur le Maire demande au Conseil de valider le projet présenté, de lui permettre de déposer un dossier de demande de subvention au Département du Doubs et de l'autoriser, lui ou son

représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

5/ Participation de la commune au voyage scolaire de l'école de Nods

Madame Annick GIRARD explique au Conseil qu'à chaque voyage scolaire, la commune participe au financement à hauteur de 50 € par élève participant (coût de 480 € par élève).

Certains élus souhaitent que cela soit augmenté. Il est proposé de reporter cette réflexion à l'année suivante car le budget du voyage est déjà arrêté. Le conseil affirme l'importance du voyage pour l'école des Premier Sapins.

Monsieur le Maire demande au Conseil de valider la participation financière de la commune au voyage scolaire des 27 élèves des classes de CM1/CM2 de l'école de Nods, à hauteur de 50 € par élève.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à la majorité (1 abstention)

6/ PLUI : nouvelles orientations pour le zonage

Madame Amandine FAIVRE explique au Conseil que les plans n'ont pas été reçus à ce jour et qu'une présentation des nouvelles orientations pour le zonage du PLUI sera réalisée lors d'un prochain Conseil Municipal.

7/ Vente d'une parcelle d'aisance sur terrain constructible

Monsieur le Maire demande au Conseil de valider la vente de la parcelle 424AA 122 d'une superficie de 27 m² à Madame Mélodie QUERRY pour un montant de 25 € le m², soit un montant total de 675 €. Les frais de notaire restent à la charge de l'acquéreur. Il demande au Conseil de l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

8/ Cahier des charges concernant le concours d'architecte du 17 Grande Rue à Nods

Comme évoqué lors du dernier Conseil, Monsieur le Maire explique à ce dernier que la CCPHD réalise l'AMO pour le concours d'architecte des maisons Liechti et CASTALAN. Au vu du retard pris sur cette dernière, il a été décidé de lancer le concours sur la maison Liechti. Le cahier des charges devra comprendre une note contenant la composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre, ainsi qu'une présentation du projet et des références sur des projets similaires.

Les 3 meilleures propositions qui seront retenues, devront produire un projet architectural et une proposition financière. Le choix se fera en fonction des compétences de l'équipe, du projet notamment en termes de bâtiment bioclimatique, de la capacité financière du promoteur et des orientations architecturales.

Le choix définitif de la maîtrise d'œuvre se fera suite à de nouvelles contributions et s'appuiera sur :

- Les critères urbanistiques, architecturaux et paysagers (30%)
- Le développement durable (40%)
- Les critères économiques (30%)

Les concouristes devront aussi fournir le prix de rachat de la parcelle. La durée de sélection permettra de retenir la maîtrise d'œuvre à l'automne.

Monsieur le Maire demande au Conseil de valider le cahier des charges concernant le concours d'architecte du 17 Grande Rue à Nods, et de l'autoriser lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

9/ Présentation de la remise à jour des baux ruraux

Monsieur Thierry DEFONTAINE explique au Conseil que suite à la création de la commune nouvelle le 1^{er} janvier 2016, le Maire souhaite reprendre tous les baux communaux afin d'harmoniser et d'avoir un bail unique avec chacun des bailleurs. Ces prix seront réactualisés chaque année au mois d'octobre, par application du taux de variation des fermages, fixé par l'Etat Ministériel. Les baux sont signés pour une durée de 9 ans : du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2031, renouvelable tacitement. Madame Isabelle NICOD ne prend pas part au vote.

A- Bail rural de Monsieur Philippe VOUILLOT

- Bail à la ferme entre la commune et Monsieur Philippe VOUILLOT domicilié au 44 Grande Rue à Vanclans – 25580 LES PREMIERS SAPINS.
 - Le montant du fermage est de 613.11 € pour l'année 2022 pour une surface totale de 7ha 15a 15ca.
- ↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

B- Bail rural de Monsieur Régis MARGUET

- Bail à la ferme entre la commune et Monsieur Régis MARGUET domicilié au 13 rue de l'Eglise à Rantechaux – 25580 LES PREMIERS SAPINS.
 - Le montant du fermage est de 1 228.50 € pour l'année 2022 pour une surface totale de 37ha 57a 73ca.
- ↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

C- Bail rural de Monsieur Johan GANNARD

- Bail à la ferme entre la commune et Monsieur Johan GANNARD domicilié au 21 Grande Rue d'Athose à Athose – 25580 LES PREMIERS SAPINS.
 - Le montant du fermage est de 5 529.19 € pour l'année 2022 pour une surface totale de 36ha 79a 85ca.
- ↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

D- Bail rural de Monsieur Tanguy MARGUET

- Bail à la ferme entre la commune et Monsieur Tanguy MARGUET domicilié au 5 rue du Potet à Rantechaux – 25580 LES PREMIERS SAPINS.
 - Le montant du fermage est de 278.06 € pour l'année 2023 pour une surface totale de 3ha 57a 13ca.
- ↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

E- Bail rural de Monsieur Dominique VOUILLOT

- Bail à la ferme entre la commune et Monsieur Dominique VOUILLOT domicilié au 44 Grande Rue à Vanclans – 25580 LES PREMIERS SAPINS.
 - Le montant du fermage est de 109.44 € pour l'année 2022 pour une surface totale de 1ha 91a 24ca.
- ↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

F- Bail rural de Monsieur Antoine BONNET

- Bail à la ferme entre la commune et Monsieur Antoine BONNET domicilié au 71 rue des Coudes à Vanclans – 25580 LES PREMIERS SAPINS.
 - Le montant du fermage est de 770.80 € pour l'année 2022 pour une surface totale de 10ha 76a 84ca.
- ↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

G- Bail rural de Monsieur Dominique MOUROT

- Bail à la ferme entre la commune et Monsieur Dominique MOUROT domicilié au 2 rue du Réservoir à Vanclans – 25580 LES PREMIERS SAPINS.
 - Le montant du fermage est de 389.15 € pour l'année 2022 pour une surface totale de 9ha 69a 10ca.
- ↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

10/ Convention de mise à disposition de la SAFER

Monsieur le Maire explique au Conseil que la commune possède à ce jour 2 parcelles à proposer en convention de mise à disposition par la SAFER :

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- de valider la convention de mise à disposition des parcelles suivantes :
 - *Champs du pommier* (424 Z0 24P), d'une surface de 2ha 75a 50ca sur le village de Nods
 - *A la Louyère* (424 Z0 10), d'une surface de 0ha 95a 44ca sur le village de Nods
- de l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier ;
- de valider la durée de la convention d'une durée de 2 ans, qui commencera à courir le 01/01/2023 pour se terminer le 31/12/2024.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

11/ Attribution des ventes d'herbe 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil que vu l'appel d'offres sous pli cacheté qui s'est terminé le 31/03/2023 et après avoir étudié les propositions reçues concernant les ventes d'herbes, il convient d'attribuer les lots suivants :

A- *Lot 1 : la Combe de la coiffe d'une surface de 0.80 ha sur Vanclans*

- valider l'offre de Monsieur Antoine BONNET pour un montant de 220 € ;
- lui mettre à disposition ce lot n° 1 jusqu'au 31 décembre 2023.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

B- *Lot 2 : les Perrières sur Nods sur la partie non viabilisée à ce jour de 1,2 ha*

- valider l'offre de Monsieur Christophe COULOT pour un montant de 352 € ;
- lui mettre à disposition ce lot n° 2 jusqu'au 31 décembre 2023.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

C- *Lot 3 : la parcelle « Le Tilleul » à Nods d'une surface de 2ha 94a 76ca*

- valider l'offre de l'EARL sous le Bois pour un montant de 1 565 € ;
- lui mettre à disposition ce lot n° 3 jusqu'au 31 décembre 2023.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

12/ Attribution du garage « B » rue de la Cure à Nods

Monsieur Alexandre COINTET expose au Conseil que le garage « B » rue de la Cure à Nods étant attribué au logement du T4 au 37 Grande Rue à Nods, il convient d'attribuer ce garage à Madame Fanny FIGARD qui a pris possession du logement le 7 mars 2023, mais dont le garage ne s'est libéré que le 31/03/2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- de mettre à disposition de Madame FIGARD Fanny, le garage « B » situé rue de la Cure à Nods ;
- de signer le bail de location du garage « B » pour une durée de 3 ans reconduit tacitement à compter du 1^{er} avril 2023, pour un montant de 31.60 € par mois ;

↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

13/ Audit énergétique sur le bâtiment de l'ancienne cure de Nods

Monsieur Alexandre COINTET explique au Conseil que suite à la commission patrimoine du 17 janvier 2023, la réflexion sur la rénovation thermique du patrimoine de la commune a été accélérée. Des DPE ont été et sont toujours en cours et dans certains cas des audits énergétiques plus approfondis doivent être réalisés. C'est le cas sur le bâtiment complet de l'ancienne cure de Nods.

Le SYDED assure le préfinancement ainsi que le règlement de la prestation au bureau d'études. Le paiement est versé après validation de la bonne réalisation de la prestation. Le SYDED s'occupe de l'obtention des subventions auprès de l'ADEME et de la Région Bourgogne-Franche-Comté (70 %).

Il est proposé de passer une convention avec le SYDED, ayant pour objet de définir les modalités de réalisation et de financement de la prestation. La commune s'engage en temps utile à signer la convention précitée et à payer au SYDED le reste à charge (déduction faite des subventions). Le montant exact du reste à charge sera précisé après le résultat de la consultation réalisée par les services du SYDED avec un montant maximal de 1 600 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à :

- Signer en temps utile la convention pour la réalisation de l'étude ;
- Inscrire des dépenses correspondantes au budget de la commune ;
- Désigner Monsieur Alexandre COINTET en tant que référent.

↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

14/ ONF : consultation du plan de relance

Madame Mélanie PARIS explique au Conseil qu'après examen du rapport d'analyse des offres proposé par l'Office National des Forêts et présenté par Monsieur le Maire concernant les travaux de

reboisement du Plan de Relance en forêt communale des Premiers Sapins, il a été constaté les résultats suivants du marché public :

- Pour le lot n° 1 : aucune offre reçue
- Pour le lot n° 2 : aucune offre reçue

Compte tenu de l'absence d'offre reçue pour les 2 lots (préparation et plantation), Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- Déclarer le marché infructueux ;
- Charger Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour trouver une solution pour la mise en œuvre des travaux de plantation subventionnés dans le cadre du Plan de Relance ;
- Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce dossier.

↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

15/ Attribution de la parcelle n° 8 du lotissement Les Perrières

Monsieur le Maire propose au conseil d'acter la vente du lot n° 8 du Lotissement Les Perrières à Monsieur Renald SANCEY-RICHARD, correspondant à la parcelle suivante :

Village	Préfixe	Section	N° parcelle	Contenance
Nods	424	ZL	316	684 m ²

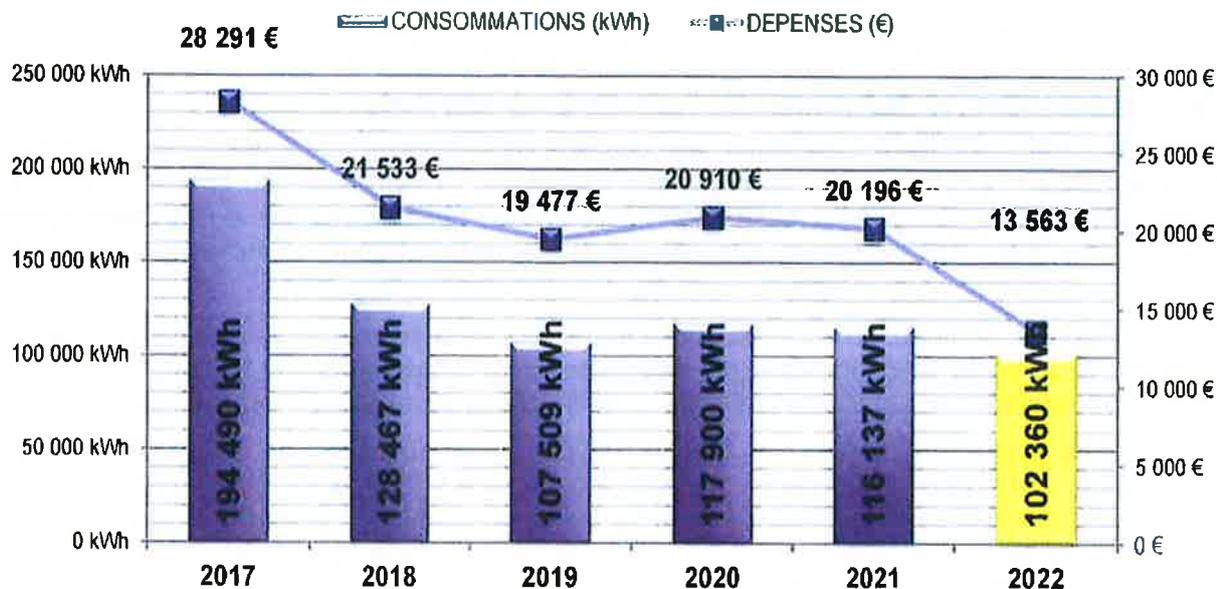
Le Maire propose aux membres du Conseil de valider la vente des parcelles au tarif de 62,50 € HT/m² soit 75 € TTC/m², pour un total de 42 750,00 € HT soit 51 300 € TTC.

Les frais de notaire et les taxes sont à la charge de l'acquéreur.

↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

16/ Informations diverses

Conformément à l'annonce faite sur les économies d'énergie, le tableau ci-dessous montre l'évolution des consommations et des dépenses des kwh de l'éclairage public depuis 2017 à ce jour.



La séance est levée à 22 h 35.



Le Maire,
Pierre-François BERNARD